



Conseil économique et social

Distr. générale
8 mars 2006
Français
Original: anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Cinquième session

New York, 15-26 mai 2006

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Priorités et thèmes actuels

Informations reçues du système des Nations Unies

Note du Secrétariat

Additif

Département des affaires économiques et sociales

Résumé

Si l'Instance permanente sur les questions autochtones formule des recommandations de fond qui présentent un intérêt particulier pour les travaux des divisions du Département des affaires économiques et sociales – tels que la collecte, le traitement et la diffusion des données, les femmes et le développement durable – les divisions du Département, de leur côté, tiennent de plus en plus compte des questions autochtones dans leurs activités. Le présent rapport décrit les progrès qu'elles ont accomplis et les résultats qu'elles ont obtenus en 2005 dans les trois domaines susmentionnés.

* E/C.19/2006/1.



I. Division de statistique

1. Depuis plus de 50 ans, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales collecte les données sur les groupes, les langues et les religions nationaux et/ou ethniques obtenues au moyen des recensements de la population et des logements en adressant des questionnaires normalisés aux bureaux nationaux de statistique. Elle les traite et les diffuse via le système pour l'*Annuaire démographique*, qui est conçu pour collecter, compiler et diffuser les statistiques démographiques et sociales officielles des pays au niveau international. Elle en assure la diffusion au moyen de publications imprimées telles que l'*Annuaire démographique*, d'Internet et de CD-ROM traitant de certaines questions.

2. En 2005, la Division n'avait publié aucune donnée sur les caractéristiques ethnoculturelles depuis 1993. À la fin de 2005, elle a publié des données sur les groupes nationaux et/ou ethniques sur le site Web du Département des affaires économiques et sociales. Elle a par ailleurs entrepris des travaux en vue de réviser les données sur les langues et les religions d'ici à la mi-2006.

3. L'une des principales activités du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division consiste à coordonner la révision et la mise à jour des principes et recommandations concernant le recensement de la population et de l'habitat. En août 2005, le groupe d'experts sur le Programme mondial de recensement de la population et des logements de 2010 a tenu une réunion en vue d'arrêter les modalités de mise à jour et de révision des publications existant en la matière. L'un des domaines à réviser concerne l'appartenance ethnique, qui concerne les peuples autochtones. Les experts rédigent actuellement la section révisée des principes et recommandations susmentionnés, après avoir consulté le rapport présenté par l'Instance permanente à sa quatrième session (E/2005/43).

4. Certaines des principales questions examinées dans la révision des principes et recommandations concernant le recensement de la population et de l'habitat traitent de l'importance du contexte national, des modalités de l'identification ethnique, de l'importance de l'auto-identification et du rôle éventuel de la statistique dans l'évaluation du bien-être des peuples autochtones.

5. La Division passe actuellement en revue les pratiques suivies par les États pour collecter et diffuser des statistiques sur les caractéristiques ethnoculturelles. Elle examine essentiellement les types de données collectées et diffusées par différents pays et les différents types d'activités internationales destinées à améliorer la collecte des données et des méthodes. De plus, elle consacrera le rapport qu'elle va établir sur les pratiques des États à des questions d'actualité concernant la collecte et la diffusion des statistiques ethnoculturelles.

6. Il convient également de signaler que la Division a créé un site Web pour diffuser des données sur les caractéristiques ethnoculturelles et d'autres informations statistiques sur les peuples autochtones (voir <<http://unstats.un.org/unsd/demographic/sconcerns/popchar/default.htm>>). Ce site Web, qu'elle améliore et met à jour constamment avec l'appui de l'Instance permanente, permet d'accéder aux données affichées sur le site Web des bureaux nationaux de statistique. La Division a également constitué une base de métadonnées sur les recensements qui contient les questions figurant dans les questionnaires utilisés par les pays dans le cadre de la série 2000 des recensements de la population et des logements prévus pour la période 1995-2004. Elle a en outre

mis au point des interfaces Web des bases de données, qu'elle compte mettre à la disposition du public en ligne dans un proche avenir.

7. La Division appuie les recommandations de l'Instance permanente relatives aux activités statistiques mais se heurte à des obstacles dans leur application, dont le principal est l'importante charge de travail de son personnel, due en particulier à l'établissement de sa publication phare, *Les femmes dans le monde 2005 : Progrès en matière de statistique*, qui impose des contraintes de temps.

II. Division de la promotion de la femme

8. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes continue d'examiner systématiquement la situation des femmes autochtones dans les États concernés. À sa trente-troisième session, tenue du 5 au 22 juillet 2005, il a traité de la question des femmes autochtones dans le cadre d'un dialogue constructif avec les États parties dont la population comprend des peuples autochtones (à l'occasion, notamment, de l'examen du rapport unique du Guyana (valant troisième, quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques) paru sous la cote CEDAW/C/GUY/CO/3-6), ainsi que dans ses observations finales sur le rapport de ces États.

9. La Commission de la condition de la femme continue pour l'essentiel à examiner la situation des femmes autochtones dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. En mars 2005, à sa quarante-neuvième session, elle a adopté la résolution 49/7 intitulée : « Les femmes autochtones au-delà de l'examen décennal de la Déclaration et du Programme de Beijing ». Elle a également traité de la question des femmes autochtones dans sa résolution 49/2, intitulée : « Élimination de la demande de femmes et de filles faisant l'objet de la traite pour toute forme d'exploitation », ainsi que dans des réunions-débats consacrées, d'une part, au rapport entre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et, d'autre part, aux perspectives en matière de promotion de l'égalité des sexes. On trouvera des précisions sur les résolutions susmentionnées et un résumé des réunions-débats en question dans le document E/2005/27.

10. La situation des femmes autochtones a été également examinée dans le cadre de l'examen et de l'évaluation décennaux de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. En collaboration avec les commissions régionales, la Division de la promotion de la femme a recueilli des informations sur les principaux progrès accomplis et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à l'aide d'un questionnaire dans la deuxième partie duquel elle a demandé aux gouvernements de fournir des informations sur les femmes autochtones.

11. Vingt-quatre gouvernements ont fourni des informations sur les femmes autochtones, en particulier sur les politiques et mesures qu'ils ont adoptées pour améliorer leur condition et sur les obstacles auxquels ils se heurtent pour mettre un terme à la discrimination et à l'exclusion sociale et économique dont elles sont

victimes. Ces politiques et mesures sont résumées dans une des sections du rapport du Secrétaire général paru sous la cote E/CN.6/2005/2.

12. Soixante femmes autochtones du monde entier ont participé à la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme en prenant part de manière très active et productive à huit manifestations parallèles, deux conférences de presse et un séminaire d'une semaine sur le système des Nations Unies.

13. La Division de la promotion de la femme fait partie de l'équipe spéciale de travail sur les femmes autochtones du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et s'associe à ses travaux. Elle s'est fait représenter à la réunion que l'équipe spéciale a tenue en avril 2005 en vue d'atteindre ses objectifs à moyen terme, à savoir recenser les cas où l'action de l'ONU en faveur des femmes autochtones s'est révélée concluante et exemplaire, surtout en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement.

14. La Division prend part aux travaux de l'Équipe spéciale interdépartementale sur les questions autochtones. Elle a participé à la réunion que l'Équipe a tenue en septembre 2005, au cours de laquelle elle a examiné la suite donnée aux décisions prises par l'Instance permanente à sa quatrième session et les préparatifs de sa cinquième session. Elle a également fourni des observations sur le projet de cadre provisoire de coopération technique établi par le Département des affaires économiques et sociales.

15. Dans le cadre des préparatifs de l'étude approfondie que le Secrétaire général a consacré à la violence à l'égard des femmes, la Division a constitué une équipe de travail chargée de faciliter les contributions à cette étude. Le Forum international des femmes autochtones, qui travaille en association avec l'organisation internationale de défense des droits de l'homme Madre, qui s'occupe essentiellement des droits des femmes, est un membre actif de cette équipe de travail et facilite la transmission des informations sur les problèmes des femmes autochtones et les difficultés de leur situation. La Division a invité les organisations non gouvernementales à lui faire savoir quelles grandes questions et recommandations devraient, à leur avis, être examinées et à lui faire connaître des exemples de bonnes pratiques dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Elle a également organisé un débat en ligne qui visait à faciliter la participation active du plus grand nombre de parties prenantes possible. Des organisations non gouvernementales, dont le Forum international des femmes autochtones et l'organisation canadienne CUSO, ont pris part aux deux initiatives et fait connaître les préoccupations des femmes autochtones.

III. Division du développement durable

16. Une large participation du public à la mise en œuvre est un préalable au développement durable. Les peuples autochtones constituent l'un des neuf grands groupes définis par Action 21 comme étant des partenaires indispensables dans la promotion de celui-ci.

17. Depuis la création de la Commission du développement durable en 1992, les grands groupes se sont vu confier des rôles importants à ce titre. Les réunions de la Commission fournissent un cadre novateur aux contributions des acteurs non gouvernementaux à ses travaux, qui ont essentiellement pour but de l'aider à prendre des décisions.

18. Dans le cadre des préparatifs de la quatorzième session de la Commission, qui se tiendra du 1^{er} au 12 mai 2006 et visera essentiellement à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des chapitres d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg concernant l'énergie au service du développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique/atmosphère et les changements climatiques, les organisations de peuples autochtones ont été invitées à :

- a) Contribuer à l'établissement des rapports du Secrétaire général;
- b) Participer aux réunions régionales sur la mise en œuvre et contribuer à l'examen, à l'échelle régionale, des obstacles à l'application du module thématique de la quatorzième session de la Commission;
- c) Établir un document de travail, en coordination avec le groupe directeur des organisations de peuples autochtones associées à l'organisation de la session, à savoir la Fondation Tebtebba (Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques) et le Réseau des peuples autochtones pour la défense de l'environnement (<http://www.un.org/esa/sustdev/mgroups/mg_op>). Le document en question, qui sera publié dans toutes les langues officielles, représentera la principale contribution écrite des peuples autochtones aux travaux de la Commission et rendra compte des activités menées par les peuples autochtones au titre du module thématique (voir <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/docs_csd14.htm>);
- d) Participer aux activités que la Commission mènera à sa quatorzième session, notamment :
 - Au dialogue multipartite avec les grands groupes;
 - Au dialogue au niveau des ministres avec les grands groupes;
 - Aux débats thématiques et régionaux, à la journée consacrée aux petits États insulaires en développement, au Salon du partenariat et aux activités du centre d'apprentissage;
 - À l'établissement des observations finales de la Commission concernant la manière dont les grands groupes devront passer à l'action en ce qui concerne le module d'application.

19. La Division du développement durable fournit des fonds limités aux représentants des peuples autochtones et des autres grands groupes pour qu'ils puissent participer aux réunions de la Commission. En 2005, en collaboration avec les groupes de peuples autochtones et d'autres grands groupes, elle a pris des dispositions pour qu'ils puissent prendre une part active aux préparatifs de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à Maurice du 10 au 14 janvier 2005.

20. Les peuples autochtones des petits États insulaires en développement ont participé aux débats thématiques et à une table ronde de haut niveau et contribué aux activités menées au Salon du partenariat et dans le cadre des diverses manifestations parallèles organisées pendant la Réunion internationale. La Division a été en mesure de s'assurer la participation de représentants d'une vingtaine de grands groupes, dont plusieurs représentants des peuples autochtones.
